



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E120596

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2023

ÉDITÉ LE 01/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1998

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 420 370 496 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 000000140520729

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 000000140520729

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2021

Raison sociale : CHERON

10 BIS VOIE ARTISANALE
ZI LES SURCENS
60350 ATTICHY

Téléphone : 03 44 42 15 17

Portable : 06 86 90 92 79

Fax :

Site Internet :

E-mail : ste.cheron@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

CHERON NICOLAS CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	31/12/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/09/2020
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	16/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/02/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.